

Bienvenue sur la NEWSLETTER Schmersal France – N°1 – Janvier/Février 2018

Edition Anniversaire des 50 ANS de présence SCHMERSAL EN FRANCE

EDITO par Jean Baptiste FOURNAISE

Cher client, cher partenaire, cher distributeur,

Nous fêtons les 50 ans de présence de Schmersal sur le marché français. Une année 1968 remarquable pour la région grenobloise, mais aussi pour la France qui montre au travers de ses Jeux Olympiques le modernisme de l'époque. Les annales olympiques retiendront de ces Jeux la première mascotte, le premier film officiel, le premier film de candidature, l'arrivée du chronométrage automatique, de la retransmission en couleurs et du premier centre de presse. Cette euphorie sportive accompagne aussi une euphorie industrielle, le développement des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et la découverte des fameuses remontées mécaniques. C'est sur cette vague innovante et moderne qu'un ingénieur de Crouzet se lance lui dans l'aventure avec un spécialiste allemand de la sécurité ascenseur sur le marché français...

Un produit historique : l'AZ15

Un terreau favorable à une naissance...celle de l'AZ 15 en 1983



Les décrets 80-542, 80-543 et 88-544 du 15 juillet 1980 posent les bases des règles européennes de la mise sur le marché de machines. Aujourd'hui, de nombreuses machines encore en service ont été construites selon ces textes. Le décret 80-542 fixe la liste non exhaustive des règles de conception, ce qui peut s'avérer problématique dans la pratique, mais permet plus de possibilités. Le décret 80-543 fixe les règles générales d'hygiène et de sécurité applicables de manière transverse à ces machines. Il précise notamment le principe de prévention intégrée en prévoyant que « les appareils, machines et leurs éléments constitutifs doivent, par construction, être aptes à assurer leur fonction, à être réglés, entretenus,

sans que les travailleurs soient exposés à un risque lorsque ces opérations sont effectuées dans les conditions prévues par le constructeur ou l'importateur ».

C'est sur ces fondements que des fabricants de composants d'automatisme, dont Schmersal, se sont interrogés sur les solutions à apporter au marché pour répondre à cette nouvelle législation. A l'époque, Schmersal dispose déjà d'une gamme complète de fins de course. Depuis, le cahier des charges d'un nouveau dispositif prévoit quatre critères : tout d'abord, pouvoir stopper la machine en cas d'accès dangereux sur carters, capots et portes, puis rendre tout déverrouillage impossible avec un outil simple, ensuite offrir un bloc contact étanche IP67, à arrachement, associé à un doigt de déverrouillage et enfin, offrir quatre possibilités de montage.

En France, l'AZ 15 z fait son apparition pour la première fois sur le catalogue Automatisme & Contrôle du mois d'avril 1983. Présenté parmi d'autres nouveautés populaires de l'année, c'est l'innovation qui marquera à jamais un départ dans la recherche de solutions sûres et innovantes. Un produit qui deviendra générique comme « un réfrigérateur ». Choisir « un Schmersal » est ainsi devenu synonyme et gage de sécurité Homme-Machine.

(plus sur <https://www.youtube.com/watch?v=Zpls-Qri6cE>)

L'intégration de la technologie RFID pour répondre aux dernières exigences de la norme et de l'industrie du futur !



Pour répondre aux dernières normes, le nouveau capteur de sécurité RFID RSS 16 reprend le format de l'AZ 16, notre grand classique Schmersal, sûr, économique et largement éprouvé en matière de sécurité homme machines.

Ce format polyvalent intègre dorénavant la technologie RFID, sans contact et sans usure pour répondre aux exigences les plus rigoureuses en terme de sécurité et protection antifraude.

Les avantages sont nombreux, notamment grâce à un niveau de codage "élevé" selon la norme ISO 14119 avec codage RFID individuel, trois types de codage pour une protection antifraude adaptée et personnalisée, ainsi que trois directions d'attaque et une butée de porte avec maintien magnétique, enfin un raccordement par borniers ou par connecteur...

En reprenant les possibilités d'actionnement de l'AZ 16 par trois côtés, le RSS 16 permet de nombreuses positions de montage.

Le principe de fonctionnement sans contact permet une tolérance élevée aux désalignements du protecteur et, contrairement à la solution électromécanique, une attaque latérale par rapport à la surface du capteur.

En raison de la robustesse de la version à maintien magnétique jusqu'à 60 N et des amortisseurs intégrés, le RSS 16 peut servir de butée de porte mécanique.

Pour la première fois chez Schmersal, les versions à raccordement par connecteur ou par borniers avec quatre sorties presse-étoupe existent en technologie RFID. Ceci permet une confection précise du tracé des câbles dans le cas d'un câblage en série ainsi qu'une adaptation parfaite à la géométrie propre à la machine.

Grenoble, ville olympique

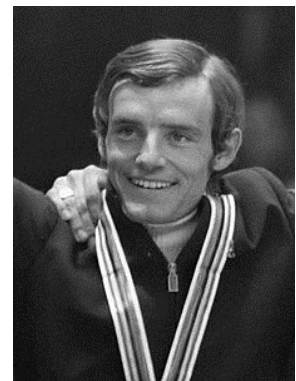


La modernité urbaine

Les Jeux Olympiques de 1968 ont vu évoluer Grenoble, en tant que ville et en tant qu'aire urbaine. Les aménagements urbains de la ville, déjà en cours depuis 1962 avec le plan Bernard, se multiplient. Les Jeux Olympiques permettent de grands investissements, avec des constructions toujours présentes (le Palais des sports par exemple)... Une ville nouvelle émerge, une ville innovante et moderne par son style, avec la création de quartiers et de nouveaux bâtiments : le parc Paul Mistral, l'avenue Marcelin Berthelot, la Maison de la culture (aujourd'hui MC2) et le quartier Malherbe, le Village Olympique (le cœur des JO), le secteur d'Alpexpo (lieu de la cérémonie d'ouverture, proche du stade olympique)...

Le saviez-vous ?

Le français Jean-Claude Killy s'impose dans toutes les épreuves de ski alpin messieurs aux JO de Grenoble, mais uniquement après une grande controverse. Son rival autrichien Karl Schranz prétend qu'un officiel de course a traversé la piste devant lui, le faisant dérapier et l'obligeant à s'arrêter. Un nouveau départ est donné et Schranz bat le temps de Killy. Un jury d'appel disqualifie toutefois Schranz et donne la victoire à Killy.



Souvenir de 1978...



L'entreprise Automatismes & Contrôle démarre son activité en Mai 1968 dans des locaux préfabriqués assez modestes, au 30 rue Pasteur à Seyssins. Cette photo du bâtiment date de 1978. A l'intérieur, il y a le bureau du PDG M. COURT, un espace accueil avec secrétariat, un bureau dessin et commercial avec J. SKORUPKA, un bureau comptabilité avec MME COURT, un bureau contrôle fabrication avec J. REVIAL, un atelier avec des câbleuses, un magasin avec

JP. VERNEY, un bureau études avec A. SALAMAN et J. REVIAL, une imprimerie avec une machine offset. Des ALGECO, accolés au bâtiment, servent pour le stock Schmersal ! Lors des premiers jours de l'entreprise, les salariés pris dans la tourmente des grèves n'arrivent pas à rejoindre les locaux. Voilà un démarrage original marqué par une anecdote historique. Mais rassurez-vous tout s'est bien passé ensuite.

Les Femmes et les Hommes qui ont fait notre histoire



Messieurs Court et Skorupka

Le premier PDG de l'entreprise, Monsieur Court.

Ancien de l'entreprise Crouzet à Valence, Monsieur Court, ingénieur de formation, passionné de technique et déjà particulièrement à l'écoute du marché naissant de l'automatisme, dépose le 5 décembre 1967 les statuts de l'entreprise Automatisme & Contrôle. Ensuite le temps de trouver les locaux et de les aménager, l'entreprise naît véritablement en mai 1968. Une belle preuve d'anticipation et de passion du métier, deux qualités qui sont toujours le moteur de notre quotidien 50 ans plus tard ! En 1989, Monsieur Court passe le flambeau à 4 salariés qui rachètent l'entreprise, Madame Rota et Messieurs Skorupka, Salaman et Revial.

NEWS ET DATES DU MOIS

retrouvez-nous très prochainement sur les salons :

CFIA RENNES HALL 9 STAND D22

SMART INDUSTRIES PARIS NORD VILLEPINTE HALL 4 STAND N95

SEPEM GRENOBLE 2 STAND J4

QUESTION FIL ROUGE LECTEURS

Merci d'avoir lu ce premier numéro. Chaque mois, nous vous poserons une question. Vous avez la réponse ?... faites nous la parvenir par mail info-fr@schmersal.com en mettant en objet « jeu 50 ans ».

De nombreux lots à gagner !

La question du mois : quelle est la date de dépôt des statuts de l'entreprise ?

Bonne chance et rendez-vous pour le numéro 2 !